



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-188

PUBLIÉ LE 10 JUILLET 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2025-06-25-00009 - ARRETE N° 2024-DOMS-PH37-212?? Portant autorisation : ?? ? De fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES et de ses 3 établissements secondaires de TOURS et DESCARTES ainsi que l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Tilleuls » de CHAMBRAY-LES-TOURS identifié comme l'établissement principal ; ?? ? De changement d'adresse et d'extension non importante de 26 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 », site secondaire de TOURS, géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés d'Indre-et-Loire (ADAPEI 37), portant sa capacité totale à 41 places. (9 pages)

Page 5

R24-2025-06-26-00009 - ARRETE N° 2025-DOMS-PA41-063?? Portant autorisation d'extension de 2 places d'accueil de jour au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « Simon Hême » à MER, géré par l'EHPAD « Simon Hême », portant sa capacité totale à 127 places. (5 pages)

Page 15

R24-2025-07-10-00003 - ARRETE N° 2025-DOMS-PA45-097?? Portant renouvellement de l'autorisation et actant du changement d'adresse du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) SAS du Centre à BEAUNE LA ROLANDE géré par la SAS SSIAD du Centre à BEAUNE LA ROLANDE, ?? sans changement de sa capacité totale de 60 places. (3 pages)

Page 21

R24-2025-06-25-00007 - ARRETE N° 2025-DOMS-PH37-047?? Portant autorisation de fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Saint Martin des Douëts » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Saint Martin des Douëts » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Saint Martin des Douëts » de TOURS, identifié comme l'établissement principal. (5 pages)

Page 25

R24-2025-06-25-00004 - ARRETE N° 2025-DOMS-PH37-048?? Portant autorisation de fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « VYV 3 » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Mirabeau » de TOURS avec l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) de BALLAN MIRE, identifié comme l'établissement principal. (5 pages)

Page 31

R24-2025-06-25-00006 - ARRETE N° 2025-DOMS-PH37-049?? Portant autorisation de fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif des Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (DITEP) « Enfance et Pluriel » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « L'Éveil » de TOURS, du SESSAD « Saint Jean » de TOURS, du SESSAD « Horizons Chinon » de CHINON, du SESSAD « Astrolabe LOCHES » de LOCHES ainsi que l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) « L'Éveil » de TOURS, de l'ITEP « Saint Jean » de TOURS, de l'ITEP « La Hucherolle » de BLÉRÉ et de l'ITEP « de Boissimon » de LANGEAIS avec l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) « Saint Antoine » de CHINON, identifié comme l'établissement principal. (9 pages)

Page 37

R24-2025-06-25-00005 - ARRETE N° 2025-DOMS-PH37-056?? Portant autorisation : ?? ? De fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « La Source » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « La Source » de SEMBLANCAY et de son annexe le SESSAD « La Source » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « La Source » de SEMBLANCAY identifié comme l'établissement principal ?? ? D'extension non importante de 4 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « La Source », site secondaire de SEMBLANCAY, géré par l'Association La Source portant sa capacité totale à 39 places. (6 pages)

Page 47

R24-2025-06-25-00008 - ARRETE N° 2025-DOMS-PH37-059?? Portant autorisation : ?? ? De changement d'adresse du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Vallée de l'Indre » de LA RICHE géré par l'Association Enfance et Pluriel, au 2 rue de l'Abreuvoir à AZAY LE RIDEAU, sans changement de sa capacité totale de 15 places. ?? ? De fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Enfance et Pluriel » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Vallée de l'Indre » de AZAY LE RIDEAU, du SESSAD « Le Plessis Botanique » de LA RICHE ainsi que du Service d'Accueil Temporaire (SAT) « de SEUILLY » de SEUILLY, de l'Unité d'Enseignement Spécialisé (UES) « Le Breuil » de LANGEAIS, de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) « de la Vallée Violette » de JOUE-LES-TOURS, du Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) « École Élémentaire Maryse Bastié » de TOURS et du Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) « Collège Lamartine » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « de SEUILLY » de SEUILLY, identifié comme l'établissement principal. (9 pages)

Page 54

R24-2025-07-10-00004 - ARRETE portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2025 à 2029, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code (15 pages)

Page 64

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-06-25-00009

ARRETE N° 2024-DOMS-PH37-212

Portant autorisation :

- **?** De fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES et de ses 3 établissements secondaires de TOURS et DESCARTES ainsi que l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Tilleuls » de CHAMBRAY-LES-TOURS identifié comme l'établissement principal ;
- **?** De changement d'adresse et d'extension non importante de 26 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 », site secondaire de TOURS, géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés d'Indre-et-Loire

ARRETE

Portant autorisation :

- De fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES et de ses 3 établissements secondaires de TOURS et DESCARTES ainsi que l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Tilleuls » de CHAMBRAY-LES-TOURS identifié comme l'établissement principal ;
- De changement d'adresse et d'extension non importante de 26 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 », site secondaire de TOURS, géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés d'Indre-et-Loire (ADAPEI 37), portant sa capacité totale à 41 places.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

VU le décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 de la Région Centre – Val de Loire en date du 26 octobre 2023

VU l'arrêté n° 2021-DOMS-PH37-091 en date du 04 août 2021 portant autorisation d'extension non importante de 10 places de l'IME « Les Tilleuls » de CHAMBRAY-LES-TOURS pour la prise en charge d'enfants présentant des troubles du spectre autistique dans le cadre d'une unité d'enseignement élémentaire, géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés d'Indre-et-Loire (ADAPEI 37), portant sa capacité totale du service de 103 à 113 places

VU l'arrêté n° 2017-OSMS-PH37-0138 en date du 14 novembre 2017 portant autorisation d'extension non importante de 10 places du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES, géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés d'Indre-et-Loire (ADAPEI 37), portant sa capacité totale de 62 à 72 places

VU l'arrêté n° 2016-OSMS-PH37-0069 en date du 07 juin 2016 portant autorisation d'extension non importante de 4 places de l'Institut Médico-Éducatif « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES, géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés d'Indre-et-Loire (ADAPEI 37), portant la capacité totale de 50 à 54 places

CONSIDÉRANT QUE les autorisations initiales et les ouvertures de l'IME « Les Tilleuls », l'IME « Les Althéas » et le SESSAD « Les Althéas » gérés par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés d'Indre-et-Loire (ADAPEI 37) sont antérieurs à la loi n° 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES et de ses 3 établissements secondaires de TOURS et DESCARTES ainsi que l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Tilleuls » de CHAMBRAY-LES-TOURS permettra de faciliter les parcours des enfants entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant de prévenir les ruptures

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré permettra de favoriser l'inclusion scolaire des jeunes accompagnés et de délivrer des prestations à proximité des lieux de vie des personnes accompagnées

CONSIDÉRANT QUE le projet est réalisé dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale avec une visée inclusive et répond aux objectifs du PRS 2023-2028

CONSIDÉRANT le changement d'adresse du (DAME) « ADAPEI 37 », site secondaire du 6 rue de la Douzillère de CHAMBRAY-LES-TOURS au 22 rue Ferdinand de LESSEPS à TOURS

CONSIDÉRANT QUE le projet d'extension non importante de 26 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 Les Althéas », site secondaire de TOURS, répond aux besoins de la population identifiée sur le territoire concerné

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à Madame la Présidente de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés d'Indre-et-Loire (ADAPEI 37) pour le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES et de ses 3 établissements secondaires de TOURS et DESCARTES ainsi que l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Althéas » de BEAULIEU LES LOCHES avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Tilleuls » de CHAMBRAY-LES-TOURS dénommé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 », pour le changement d'adresse et l'extension non importante de 26 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 Les Althéas », site secondaire de JOUE-LES-TOURS désormais situé à TOURS.

Ainsi, le Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 », est autorisé pour assurer l'accompagnement précoce de jeunes enfants et pour prendre en charge des enfants adolescents présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du spectre autistique en internat, en accueil de jour et/ou en accompagnement en milieu ordinaire, pour une capacité totale de 265 réparties sur 7 sites géographiques comme suit :

- Site principal DAME « ADAPEI 37 Les Tilleuls » de CHAMBRAY-LES-TOURS (n° Finess : 37 000 235 4) : **103 places**,
- Site secondaire UEEA « École élémentaire Fondettes-Dolto » de FONDETTES (n° Finess : 37 001 575 2) : **10 places**,
- Site secondaire DAME « ADAPEI 37 Les Althéas » de BEAULIEU-LES-LOCHES (n° Finess : 37 000 046 5) : **54 places**,
- Site secondaire DAME « ADAPEI 37 Les Althéas » de BEAULIEU-LES-LOCHES (n° Finess : 37 001 108 2) : **39 places**,
- Site secondaire DAME « ADAPEI 37 Les Althéas » de TOURS (n° Finess : 37 001 058 9) : **41 places**,
- Site secondaire UEM « École Alfred de Vigny » de TOURS (n° Finess : 37 001 321 1) : **7 places**,
- Site secondaire DAME « ADAPEI 37 Les Althéas » de DESCARTES (n° Finess : 37 001 350 0) : **11 places**.

La répartition des capacités par site et entre sites est donnée à titre indicatif (excepté pour l'UEM et l'UEEA) ; elles peuvent être ventilées pour permettre de répondre aux besoins de la population accueillie.

Le DAME « ADAPEI 37 » est également autorisé à assurer une mission d'appui-ressources auprès des acteurs des territoires d'intervention du DAME, il assure dans ce cadre une mission de formation/sensibilisation des professionnels ou de conseils sur une situation individuelle nécessitant un avis distancié et spécialisé.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale du DAME « ADAPEI 37 » est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 6 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : ADAPEI 37

N° FINESS : 37 000 044 0

Code statut juridique : 61 (Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique)

Entité Etablissement : DAME « ADAPEI 37 LES TILLEULS »Site principal)

N° FINESS : 37 000 235 4

Adresse : 1 Rue Tony Laine – 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **24 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **44 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **35 places**

**Entité Etablissement : UEEA « ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FONDETTES DOLTO »
(Site secondaire)**

N° FINESS : 37 001 575 2

Adresse : 19 Rue Jules Renard – 37230 FONDETTES

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **10 places**

Entité Etablissement : DAME « ADAPEI 37 LES ALTHÉAS » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 000 046 5

Adresse : 15 Rue Georges Patry – 37600 BEAULIEU-LES-LOCHES

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **13 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **7 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **9 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **19 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **6 places**

Entité Etablissement : DAME « ADAPEI 37 LES ALTHÉAS » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 108 2

Adresse : 1 Place du Maréchal Leclerc – BP 30103 – 37600 BEAULIEU-LES-LOCHES

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Accompagnement en milieu ordinaire)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **26 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Accompagnement en milieu ordinaire)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **13 places**

Entité Etablissement : DAME « ADAPEI 37 LES ALTHÉAS » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 058 9

Adresse : 22 Rue Ferdinand de LESSEPS – 37200 TOURS

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Accompagnement en milieu ordinaire)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **41 places**

Entité Etablissement : UEMA « ÉCOLE ALFRED DE VIGNY » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 321 1

Adresse : 1 Rue Gabriel Faure – 37000 TOURS

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 57 (ARS/ARS PCD Dotation globale)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **7 places**

Entité Etablissement : DAME « ADAPEI 37 LES ALTHÉAS » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 350 0

Adresse : 21B Avenue François Mitterrand – 37160 DESCARTES

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 57 (ARS/ARS PCD Dotation globale)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **9 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **2 places**

ARTICLE 7: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis

28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 8 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Directrice départementale d'Indre-et-Loire , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 25 juin 2025,

La Directrice générale de l'agence régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

N° 2024-DOMS-PH37-212 enregistré le 25 juin 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-06-26-00009

ARRETE N° 2025-DOMS-PA41-063

Portant autorisation d'extension de 2 places
d'accueil de jour au sein de l'Établissement
d'Hébergement pour Personnes Âgées
Dépendantes (EHPAD) « Simon Hême » à MER,
géré par l'EHPAD « Simon Hême », portant sa
capacité totale à 127 places.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LOIR-ET-CHER**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant autorisation d'extension de 2 places d'accueil de jour au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « Simon Hême » à MER, géré par l'EHPAD « Simon Hême », portant sa capacité totale à 127 places.

Le Président du Conseil Départemental

Et la Directrice générale de l'Agence régionale de santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU la délibération du conseil départemental prise lors de sa séance du 1er juillet 2021 élisant Monsieur Philippe GOUET en tant que Président du conseil départemental de Loir-et-Cher

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 de la Région Centre – Val de Loire en date du 26 octobre 2023

VU l'arrêté du 1er juillet 2021 du Conseil Départemental de Loir-et-Cher portant délégation de signature de Madame Estelle DELPORTE, Directrice de la maison départementale de l'autonomie et de Monsieur Stéphane CADORET, Directeur Général Adjoint Loir-et-Cher solidaire

VU le schéma départemental des solidarités 2024-2028 du département de Loir-et-Cher

VU l'arrêté conjoint ARS/Conseil départemental du Loir-et-Cher en date du 13 décembre 2024 portant autorisation de transformation de 2 places d'hébergement permanent en 2 places d'hébergement temporaire (dont une place dédiée à l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation) au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « Simon Hême » à MER, sans changement de sa capacité totale de 125 places

VU le courriel de l'EHPAD « Simon Hême » en date du 25 avril 2024 demandant une extension non importante de 2 places d'accueil de jour au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « Simon Hême » à MER

CONSIDÉRANT QUE le projet d'extension de 2 places en accueil de jour au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « Simon Hême » à MER, géré par l'EHPAD « Simon Hême », répond aux besoins de la population identifiée sur le territoire concerné

CONSIDÉRANT QUE ce projet présente un coût de financement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'EHPAD « Simon Hême » pour l'extension de 2 places d'accueil de jour au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « Simon Hême » à MER.

La capacité totale de la structure est portée à 127 places dont 98 places en hébergement permanent accueillant des personnes âgées dépendantes, 18 places en hébergement permanent accueillant des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, 3 places en hébergement temporaire accueillant des personnes âgées dépendantes, 8 places en accueil de jour accueillant des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et un PASA de 14 places.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 03 janvier 2017. Le prochain renouvellement, total ou partiel, sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et D313-7-2 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement ou du service n'est pas ouverte au public dans un délai d'un an suivant sa notification.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

ARTICLE 6 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : EHPAD « SIMON HÊME »

N° FINESS : 41 000 452 7

Code statut juridique : 21 (Etablissement social et médico-social communal)

Entité Etablissement : EHPAD « SIMON HÊME »

N° FINESS : 41 000 210 9

Adresse : 75 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 45 (ARS/PCD TP HAS nPUI)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 924 (Accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 711 (Personnes âgées dépendantes)

Capacité autorisée : **98 places**

Code discipline : 924 (Accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : **18 places**

Code discipline : 924 (Accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : **8 places**

Code discipline : 657 (Accueil temporaire pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 711 (Personnes âgées dépendantes)

Capacité autorisée : **3 places**

Dont un PASA de 14 places :

Code discipline : 961 (Pôle d'activité et de soins adaptés)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

ARTICLE 7 : Cet établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale du département.

ARTICLE 8 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, et de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS
- d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 9 : Le Directeur Général des Services du Département de Loir-et-Cher, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint des Solidarités du département de Loir-et-Cher, le Directeur Départemental de l'ARS de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié sur le site internet du département de Loir-et-Cher, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans le 26 juin 2025

La Directrice générale de l'agence
régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Pour le Président
du Conseil départemental et par
délégation,
La directrice de la maison
départementale de l'autonomie
de Loir-et-Cher,
Signé : Estelle DELPORTE

N° 2025-DOMS-PA41-063 enregistré le 26 juin 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-07-10-00003

ARRETE N° 2025-DOMS-PA45-097

Portant renouvellement de l'autorisation et actant du changement d'adresse du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) SAS du Centre à BEAUNE LA ROLANDE géré par la SAS SSIAD du Centre à BEAUNE LA ROLANDE, sans changement de sa capacité totale de 60 places.

ARRETE

Portant renouvellement de l'autorisation et actant du changement d'adresse du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) SAS du Centre à BEAUNE LA ROLANDE géré par la SAS SSIAD du Centre à BEAUNE LA ROLANDE, sans changement de sa capacité totale de 60 places.

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1, L313-1-1 et D.313-10-8

VU le Code de la santé publique

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 2 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN, en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique

VU l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 15 novembre 2018 portant modification des zones d'intervention du SSIAD SAS du Centre à BEAUNE LA ROLANDE, géré par la SAS SSIAD du Centre à BEAUNE LA ROLANDE, d'une capacité totale de 60 places

CONSIDERANT QUE le déménagement du SSIAD ne modifie pas les conditions de l'autorisation globale de fonctionnement du service

CONSIDERANT QUE le projet n'engendre pas de moyens complémentaires et présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du Code de l'action sociale et des familles

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles accordée à la SAS SSIAD du Centre à BEAUNE LA ROLANDE est renouvelée pour le SSIAD du Centre à BEAUNE LA ROLANDE.

Le service, désormais situé au 23 rue du 28 novembre à BEAUNE LA ROLANDE (45340), reste autorisé pour une capacité de 60 places pour l'accompagnement de personnes âgées.

La zone d'intervention du service reste inchangée.

ARTICLE 2 : L'autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction pour une durée de 15 ans à compter du 28 avril 2025. Le renouvellement, total ou partiel, sera notamment subordonné aux résultats des évaluations des activités et de la qualité des prestations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service est déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

ARTICLE 5 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : SAS SSIAD du Centre
N° FINESS : 45 001 913 8
Code statut juridique : 75 (autre société)

Entité Etablissement : SSIAD SAS du Centre Beaune-la-Rolande
N° FINESS : 45 001 914 6
Adresse : 23 rue du 28 novembre, 45340 BEAUNE LA ROLANDE
Code catégorie établissement : 354 (SSIAD)
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (tarif AM – SSIAD)

Triplet attaché à ce service d'une capacité de 60 places :

Code discipline : 358 (soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 700 (personnes âgées)
Capacité autorisée : 60 places

ARTICLE 6 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS, ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général Adjoint de l'ARS Centre-Val de Loire, la Directrice Départementale du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 10 juillet 2025,

Pour la directrice générale de l'agence régionale de santé
du Centre-Val de Loire et par délégation,
Le directeur général adjoint,
Signé : Bertrand MOULIN

N° 2025-DOMS-PA45-097 enregistré le 10 juillet 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-06-25-00007

ARRETE N° 2025-DOMS-PH37-047

Portant autorisation de fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Saint Martin des Douëts » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Saint Martin des Douëts » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Saint Martin des Douëts » de TOURS, identifié comme l'établissement principal.

ARRETE

Portant autorisation de fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Saint Martin des Douëts » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Saint Martin des Douëts » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Saint Martin des Douëts » de TOURS, identifié comme l'établissement principal.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

VU le décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 de la Région Centre – Val de Loire en date du 26 octobre 2023

VU l'arrêté n°2024-DOMS-PH37-216 en date du 17 décembre 2024 portant autorisation d'extension non importante de 5 places au sein du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « SAINT MARTIN DES DOUËTS » géré par la fondation SAINT JEAN DE DIEU portant sa capacité totale de 51 places à 56 places

VU l'arrêté n° 2021-DOMS-PH37-091 en date du 22 août 2024 portant cession de l'autorisation de l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Saint Martin des Douëts » et du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Trisomie 21 » gérés par l'association Saint Martin des Douëts au profit de la fondation Saint Jean de Dieu, par voie de fusion-absorption, d'une capacité totale de 60 places pour l'IME et de 51 places pour le SESSAD et actant le changement de nom du SESSAD « Trisomie 21 » qui devient le SESSAD « Saint Martin des Douëts »

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Saint Martin des Douëts » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Saint Martin des Douëts » de TOURS permettra de faciliter les parcours des enfants entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant de prévenir les ruptures

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré permettra de favoriser l'inclusion scolaire des jeunes accompagnés et de délivrer des prestations à proximité des lieux de vie des personnes accompagnées

CONSIDÉRANT QUE le projet est réalisé dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale avec une visée inclusive et répond aux objectifs du PRS 2023-2028

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à la Fondation Saint Jean de Dieu pour le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Saint Martin des Douëts » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Saint Martin des Douëts » de TOURS dénommé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Saint Martin des Douëts ».

Ainsi, le Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Saint Martin des Douëts » , est autorisé pour assurer l'accompagnement précoce de jeunes enfants et pour prendre en charge des enfants adolescents présentant une déficience intellectuelle en internat, en accueil de jour et/ou en accompagnement en milieu ordinaire, pour une capacité totale de 116 places réparties sur 2 sites géographiques comme suit :

- Site principal DAME « Saint Martin des Douëts » de TOURS (n° Finess : 37 000 031 7) : **60 places**,
- Site secondaire DAME « Saint Martin des Douëts » de TOURS (n° Finess : 37 010 000 0) : **56 places**,

La répartition des capacités par site et entre sites est donnée à titre indicatif, elles peuvent être ventilées pour permettre de répondre aux besoins de la population accueillie.

Le DAME « Saint Martin des Douëts » est également autorisé à assurer une mission d'appui-ressources auprès des acteurs des territoires d'intervention du DAME, il assure dans ce cadre une mission de formation/sensibilisation des professionnels ou de conseils sur une situation individuelle nécessitant un avis distancié et spécialisé.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale du DAME « Saint Martin des Douëts » est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : FONDATION SAINT JEAN DE DIEU

N° FINESS : 75 005 203 7

Code statut juridique : 63 (Fondation)

Entité Etablissement : DAME « SAINT MARTIN DES DOUËTS » (Site principal)

N° FINESS : 37 000 031 7

Adresse : 203 Rue des Douëts – 37100 TOURS

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)

Capacité autorisée : **36 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)

Capacité autorisée : **24 places**

Entité Etablissement : DAME « SAINT MARTIN DES DOUËTS» (Site secondaire)

N° FINESS : 37 010 000 0

Adresse : 116 Rue Ronsard – 37100 TOURS

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)

Capacité autorisée : **56 places**

ARTICLE 6: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis

28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Directrice départementale d'Indre-et-Loire , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 25 juin 2025,

La Directrice générale de l'agence régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

N° 2025-DOMS-PH37-047 enregistré le 25 juin 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-06-25-00004

ARRETE N° 2025-DOMS-PH37-048

Portant autorisation de fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « VYV 3 » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Mirabeau » de TOURS avec l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) de BALLAN MIRE, identifié comme l'établissement principal.

ARRETE

Portant autorisation de fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « VYV 3 » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Mirabeau » de TOURS avec l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) de BALLAN MIRE, identifié comme l'établissement principal.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

VU le décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 de la Région Centre – Val de Loire en date du 26 octobre 2023

VU l'arrêté n°2016-OSMS-PH37-0121 en date du 07 novembre 2016 portant autorisation d'extension non importante d'une place du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Mirabeau » de TOURS géré par la Mutualité Française Centre-Val de Loire, portant la capacité totale de 59 à 60 places

VU l'arrêté préfectoral en date du 08 octobre 1992 portant restructuration de l'Institut d'Éducation Motrice de la Mutualité d'Indre-et-Loire dans le cadre de la mise aux normes des annexes XXIV bis

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Mirabeau » de TOURS avec l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) de BALLAN MIRE permettra de faciliter les parcours des enfants entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant de prévenir les ruptures

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré permettra de favoriser l'inclusion scolaire des jeunes accompagnés et de délivrer des prestations à proximité des lieux de vie des personnes accompagnées

CONSIDÉRANT QUE le projet est réalisé dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale avec une visée inclusive et répond aux objectifs du PRS 2023-2028

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à la Mutuelle VYV 3 Centre-Val de Loire pour le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Mirabeau » de TOURS avec l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) de BALLAN MIRE dénommé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « VYV 3 ».

Ainsi, le Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « VYV 3 », est autorisé pour assurer l'accompagnement précoce de jeunes enfants et pour prendre en charge des enfants adolescents présentant une déficience motrice en internat, en accueil de jour et/ou en accompagnement en milieu ordinaire, pour une capacité totale de 120 places réparties sur 2 sites géographiques comme suit :

- Site principal DAME « VYV 3 » de BALLAN MIRE (n° Finess : 37 010 445 7) : **60 places**,
- Site secondaire DAME « VYV 3 Mirabeau » de TOURS (n° Finess : 37 000 550 6) : **60 places**,

La répartition des capacités par site et entre sites est donnée à titre indicatif, elles peuvent être ventilées pour permettre de répondre aux besoins de la population accueillie.

Le DAME « VYV 3 » est également autorisé à assurer une mission d'appui-ressources auprès des acteurs des territoires d'intervention du DAME, il assure dans ce cadre une mission de formation/sensibilisation des professionnels ou de conseils sur une situation individuelle nécessitant un avis distancié et spécialisé.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale du DAME « VYV 3 » est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : MUTUELLE VYV 3 CENTRE-VAL DE LOIRE

N° FINESS : 37 010 093 5

Code statut juridique : 47 (Société mutualiste)

Entité Etablissement : DAME « VYV 3 » (Site principal)

N° FINESS : 37 010 445 7

Adresse : Chemin des Tours de Charlemagne – 37510 BALLAN MIRE

Code catégorie établissement : 192 (IEM)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 414 (Déficience motrice)

Capacité autorisée : **22 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 414 (Déficience motrice)

Capacité autorisée : **38 places**

Entité Etablissement : DAME « VYV 3 MIRABEAU » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 000 550 6

Adresse : 8 Rue Jean Goujon École – 37000 TOURS

Code catégorie établissement : 192 (IEM)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 414 (Déficience motrice)

Capacité autorisée : **60 places**

ARTICLE 6: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis

28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Directrice départementale d'Indre-et-Loire , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 25 juin 2025,

La Directrice générale de l'agence régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

N° 2025-DOMS-PH37-048 enregistré le 25 juin 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-06-25-00006

ARRETE N° 2025-DOMS-PH37-049

Portant autorisation de fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif des Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (DITEP) « Enfance et Pluriel » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « L'Éveil » de TOURS, du SESSAD « Saint Jean » de TOURS, du SESSAD « Horizons Chinon » de CHINON, du SESSAD « Astrolabe LOCHES » de LOCHES ainsi que l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) « L'Éveil » de TOURS, de l'ITEP « Saint Jean » de TOURS, de l'ITEP « La Hucherolle » de BLÉREÉ et de l'ITEP « de Boissimon » de LANGEAIS avec l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) « Saint Antoine » de CHINON, identifié comme l'établissement principal.

ARRETE

Portant autorisation de fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif des Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (DITEP) « Enfance et Pluriel » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « L'Éveil » de TOURS, du SESSAD « Saint Jean » de TOURS, du SESSAD « Horizons Chinon » de CHINON, du SESSAD « Astrolabe LOCHES » de LOCHES ainsi que l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) « L'Éveil » de TOURS, de l'ITEP « Saint Jean » de TOURS, de l'ITEP « La Hucherolle » de BLÉRÉ et de l'ITEP « de Boissimon » de LANGEAIS avec l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) « Saint Antoine » de CHINON, identifié comme l'établissement principal.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

VU le décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 de la Région Centre – Val de Loire en date du 26 octobre 2023

VU l'arrêté n°2019-DOMS-PH37-0113 en date du 22 octobre 2019 portant autorisation de transfert de gestion de l'ITEP et du SESSAD « L'Esso Saint Jean » à TOURS gérés par les Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte au profit de l'Association Enfance et Pluriel

VU l'arrêté n°2015-OSMS-PH37-0020 en date du 17 février 2015 portant autorisation de regroupement du site annexe de BLÉRÉ de l'Institut Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) « L'Éveil », avec le site annexe de BLÉRÉ de l'Institut Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) de CHINON, gérés par l'Association « Enfance et Pluriel »

VU l'arrêté n°2015-OSMS-PH37-0022 en date du 17 février 2015 portant autorisation de création d'un site annexe situé 20 rue des Lézards à LOCHES, du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « L'Appart 37 » de l'Institut Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) de CHINON, gérés par l'Association « Enfance et Pluriel »

VU l'arrêté n°2015-OSMS-PH37-0019 en date du 16 février 2015 portant autorisation de fusion-absorption de l'Association « L'Éveil » par l'Association Chinonaise de Gestion d'Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ACGESSMS, dénommée Association « Enfance et Pluriel » depuis le 1^{er} janvier 2014) et de transfert de gestion par l'Association « L'Éveil » au profit de l'Association Chinonaise de Gestion d'Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ACGESSMS) de l'Institut Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) « L'Éveil », sis 18 rue Georget à TOURS et du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « L'Éveil », sis 139 rue d'Entraigues à TOURS

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « L'Éveil » de TOURS, du SESSAD « Saint Jean » de TOURS, du SESSAD « Horizons Chinon » de CHINON, du SESSAD « Astrolabe LOCHES » de LOCHES ainsi que l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) « L'Éveil » de TOURS, de l'ITEP « Saint Jean » de TOURS, de l'ITEP « La Hucherolle » de BLÉRÉ et de l'ITEP « de Boissimon » de LANGEAIS avec l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) « Saint Antoine » de CHINON permettra de faciliter les parcours des enfants entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant de prévenir les ruptures

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré permettra de favoriser l'inclusion scolaire des jeunes accompagnés et de délivrer des prestations à proximité des lieux de vie des personnes accompagnées

CONSIDÉRANT QUE le projet est réalisé dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale avec une visée inclusive et répond aux objectifs du PRS 2023-2028

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'Association Enfance et Pluriel pour le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « L'Éveil » de TOURS, du SESSAD « Saint Jean » de TOURS, du SESSAD « Horizons Chinon » de CHINON, du SESSAD « Astrolabe LOCHES » de LOCHES ainsi que l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) « L'Éveil » de TOURS, de l'ITEP « Saint Jean » de TOURS, de l'ITEP « La Hucherolle » de BLÉRÉ et de l'ITEP « de Boissimon » de LANGEAIS avec l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) « Saint Antoine » de CHINON dénommé Dispositif des Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (DITEP) « Enfance et Pluriel ».

Ainsi, le Dispositif des Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (DITEP) « Enfance et Pluriel », est autorisé pour assurer l'accompagnement précoce de jeunes enfants et pour prendre en charge des enfants adolescents présentant des difficultés psychologiques avec troubles du comportement en internat, en accueil de jour et/ou en accompagnement en milieu ordinaire, pour une capacité totale de 229 places réparties sur 9 sites géographiques comme suit :

- Site principal DITEP « Enfance et Pluriel Saint Antoine » de CHINON (n° Finess : 37 000 032 5) : **30 places**,
- Site secondaire DITEP « Enfance et Pluriel l'Éveil » de TOURS (n° Finess : 37 000 035 8) : **36 places**,
- Site secondaire DITEP « Enfance et Pluriel Saint Jean » de TOURS (n° Finess : 37 000 039 0) : **36 places**,
- Site secondaire DITEP « Enfance et Pluriel La Hucherolle » de BLÉREY (n° Finess : 37 001 068 8) : **20 places**,
- Site secondaire DITEP « Enfance et Pluriel de Boissimon » de LANGEAIS (n° Finess : 37 001 063 9) : **12 places**,
- Site secondaire DITEP « Enfance et Pluriel l'Éveil » de TOURS (n° Finess : 37 010 510 8) : **30 places**,
- Site secondaire DITEP « Enfance et Pluriel Saint Jean » de TOURS (n° Finess : 37 010 506 6) : **30 places**,
- Site secondaire DITEP « Enfance et Pluriel l'Appart 37 » de CHINON (n° Finess : 37 010 500 9) : **20 places**,
- Site secondaire DITEP « Enfance et Pluriel l'Astrolabe » de LOCHES (n° Finess : 37 001 333 6) : **15 places**.

La répartition des capacités par site et entre sites est donnée à titre indicatif, elles peuvent être ventilées pour permettre de répondre aux besoins de la population accueillie.

Le DITEP « Enfance et pluriel » est également autorisé à assurer une mission d'appui-ressources auprès des acteurs des territoires d'intervention du DITEP, il assure dans ce cadre une mission de formation/sensibilisation des professionnels ou de conseils sur une situation individuelle nécessitant un avis distancié et spécialisé.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale du DITEP « Enfance et Pluriel » est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : ASSOCIATION ENFANCE ET PLUREIL

N° FINESS : 37 000 079 6

Code statut juridique : 60 (Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique)

Entité Etablissement : DITEP « ENFANCE ET PLURIEL SAINT ANTOINE » (Site principal)

N° FINESS : 37 000 032 5

Adresse : Quartier de l'Île Sonnante - BP 246 - 37502 CHINON CEDEX

Code catégorie établissement : 186 (ITEP)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)

Capacité autorisée : **24 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)

Capacité autorisée : **6 places**

Entité Etablissement : DITEP « ENFANCE ET PLURIEL L'ÉVEIL » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 000 035 8

Adresse : 18 Rue GEORGET – 37000 TOURS

Code catégorie établissement : 186 (ITEP)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)

Capacité autorisée : **36 places**

Entité Etablissement : DITEP « ENFANCE ET PLURIEL SAINT JEAN » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 000 039 0

Adresse : 50 Rue du Mortier - 37100 TOURS

Code catégorie établissement : 186 (ITEP)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)

Capacité autorisée : **36 places**

Entité Etablissement : DITEP « ENFANCE ET PLURIEL LA HUCHEROLLE » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 068 8

Adresse : 523 Rue de Gimont - 37150 BLÉRE

Code catégorie établissement : 186 (ITEP)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)

Capacité autorisée : **20 places**

Entité Etablissement : DITEP « ENFANCE ET PLURIEL DE BOISSIMON » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 063 9

Adresse : 8 Rue Charles de Boissimon - 37130 LANGEAIS

Code catégorie établissement : 186 (ITEP)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)

Capacité autorisée : **10 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)

Capacité autorisée : **2 places**

Entité Etablissement : DITEP « ENFANCE ET PLURIEL L'ÉVEIL » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 010 510 8

Adresse : 139 Rue d'Entraigues – 37000 TOURS

Code catégorie établissement : 186 (ITEP)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)

Capacité autorisée : **30 places**

Entité Etablissement : DITEP « ENFANCE ET PLURIEL SAINT JEAN » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 010 506 6

Adresse : 51 Avenue Maginot - 37100 TOURS

Code catégorie établissement : 186 (ITEP)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)
Capacité autorisée : **30 places**

Entité Etablissement : DITEP « ENFANCE ET PLURIEL L'APPART 37 » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 010 500 9

Adresse : 12 Rue Philippe de Commines - 37500 CHINON

Code catégorie établissement : 186 (ITEP)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)
Capacité autorisée : **20 places**

Entité Etablissement : DITEP « ENFANCE ET PLURIEL ASTROLABE » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 333 6

Adresse : 20 Rue des Lézards - 37600 LOCHES

Code catégorie établissement : 186 (ITEP)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)
Capacité autorisée : **15 places**

ARTICLE 6: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis

28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Directrice départementale d'Indre-et-Loire , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 25 juin 2025,

La Directrice générale de l'agence régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

N° 2025-DOMS-PH37-049 enregistré le 25 juin 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-06-25-00005

ARRETE N° 2025-DOMS-PH37-056

Portant autorisation :

- **?** De fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « La Source » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « La Source » de SEMBLANCAY et de son annexe le SESSAD « La Source » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « La Source » de SEMBLANCAY identifié comme l'établissement principal
- **?** D'extension non importante de 4 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « La Source », site secondaire de SEMBLANCAY, géré par l'Association La Source portant sa capacité totale à 39 places.

ARRETE

Portant autorisation :

- De fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « La Source » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « La Source » de SEMBLANCAY et de son annexe le SESSAD « La Source » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « La Source » de SEMBLANCAY identifié comme l'établissement principal
- D'extension non importante de 4 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « La Source », site secondaire de SEMBLANCAY, géré par l'Association La Source portant sa capacité totale à 39 places.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

VU le décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 de la Région Centre – Val de Loire en date du 26 octobre 2023

VU l'arrêté n° 2022-DOMS-PH37-146 en date du 29 août 2022 portant autorisation d'extension non importante de 5 places du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « La Source » géré par l'Association La Source, portant sa capacité totale du service de 40 à 45 places

VU l'arrêté n° 2013-OSMS-PH37-0121 en date du 05 décembre 2013 portant autorisation d'extension non importante de 2 places d'internat et transformation de 2 places de semi-internat en 2 places d'internat, de l'Institut Médico-Éducatif (IME) « La Source » de SEMBLANCAÿ, géré par l'Association La Source, portant sa capacité totale de 33 à 35 places

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « La Source » de SEMBLANCAÿ et de son annexe le SESSAD « La Source » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « La Source » de SEMBLANCAÿ permettra de faciliter les parcours des enfants entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant de prévenir les ruptures

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré permettra de favoriser l'inclusion scolaire des jeunes accompagnés et de délivrer des prestations à proximité des lieux de vie des personnes accompagnées

CONSIDÉRANT QUE le projet est réalisé dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale avec une visée inclusive et répond aux objectifs du PRS 2023-2028

CONSIDÉRANT QUE le projet d'extension non importante de 4 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « La Source » de SEMBLANCAÏ, répond aux besoins de la population identifiée sur le territoire concerné

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'Association La Source pour le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « La Source » de SEMBLANCAÏ et de son annexe le SESSAD « La Source » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « La Source » de SEMBLANCAÏ dénommé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « La Source » et pour l'extension non importante de 4 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « La Source » de SEMBLANCAÏ.

Ainsi, le Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « ADAPEI 37 » , est autorisé pour assurer l'accompagnement précoce de jeunes enfants et pour prendre en charge des enfants adolescents présentant une déficience intellectuelle, des difficultés psychologiques avec troubles du comportement ou des troubles du spectre de l'autisme en internat, en accueil de jour et/ou en accompagnement en milieu ordinaire, pour une capacité totale de 84 places réparties sur 3 sites géographiques comme suit :

- Site principal DAME « La Source » de SEMBLANCAÏ (n° Finess : 37 000 042 4) : **35 places**,
- Site secondaire DAME « La Source » de SEMBLANCAÏ (n° Finess : 37 000 244 6) : **39 places**,
- Site secondaire DAME « La Source » de TOURS (n° Finess : 37 001 405 2) : **10 places**,

La répartition des capacités par site et entre sites est donnée à titre indicatif (excepté pour l'UEM et l'UEEA) ; elles peuvent être ventilées pour permettre de répondre aux besoins de la population accueillie.

Le DAME « La Source » est également autorisé à assurer une mission d'appui-ressources auprès des acteurs des territoires d'intervention du DAME, il assure dans ce cadre une mission de formation/sensibilisation des professionnels ou de conseils sur une situation individuelle nécessitant un avis distancié et spécialisé.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale du DAME « La Source » est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : ASSOCIATION LA SOURCE

N° FINESS : 37 010 513 2

Code statut juridique : 60 (Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique)

Entité établissement : DAME « LA SOURCE » (Site principal)

N° FINESS : 37 000 042 4

Adresse : 1 Avenue de la Source - 37360 SEMBLANCAY

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **29 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **6 places**
Entité établissement : DAME « LA SOURCE » (Site secondaire)
N° FINESS : 37 000 244 6
Adresse : 1 Avenue de la Source – 37360 SEMBLANCA Y
Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **26 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)
Capacité autorisée : **8 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **5 places**

Entité Etablissement : DAME « LA SOURCE » (Site secondaire)
N° FINESS : 37 001 405 2
Adresse : 82 Rue du Colombier – 37100 TOURS
Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **8 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 200 (Difficultés psychologiques avec troubles du comportement)
Capacité autorisée : **2 places**

ARTICLE 6 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis

28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Directrice départementale d'Indre-et-Loire , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 25 juin 2025,

La Directrice générale de l'agence régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

N° 2025-DOMS-PH37-056 enregistré le 25 juin 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-06-25-00008

ARRETE N° 2025-DOMS-PH37-059

Portant autorisation :

- **?** De changement d'adresse du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Vallée de l'Indre » de LA RICHE géré par l'Association Enfance et Pluriel, au 2 rue de l'Abreuvoir à AZAY LE RIDEAU, sans changement de sa capacité totale de 15 places.

- **?** De fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Enfance et Pluriel » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Vallée de l'Indre » de AZAY LE RIDEAU, du SESSAD « Le Plessis Botanique » de LA RICHE ainsi que du Service d'Accueil Temporaire (SAT) « de SEUILLY » de SEUILLY, de l'Unité d'Enseignement Spécialisé (UES) « Le Breuil » de LANGEAIS, de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) « de la Vallée Violette » de IOUE-LES-TOURS. du Dispositif

ARRETE

Portant autorisation :

- De changement d'adresse du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Vallée de l'Indre » de LA RICHE géré par l'Association Enfance et Pluriel, au 2 rue de l'Abreuvoir à AZAY LE RIDEAU, sans changement de sa capacité totale de 15 places.
- De fonctionnement en dispositif intégré intitulé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Enfance et Pluriel » du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Vallée de l'Indre » de AZAY LE RIDEAU, du SESSAD « Le Plessis Botanique » de LA RICHE ainsi que du Service d'Accueil Temporaire (SAT) « de SEUILLY » de SEUILLY, de l'Unité d'Enseignement Spécialisé (UES) « Le Breuil » de LANGEAIS, de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) « de la Vallée Violette » de JOUE-LES-TOURS, du Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) « École Élémentaire Maryse Bastié » de TOURS et du Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) « Collège Lamartine » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « de SEUILLY » de SEUILLY, identifié comme l'établissement principal.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

VU le décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 de la Région Centre – Val de Loire en date du 26 octobre 2023

VU l'arrêté n°2024-DOMS-PH37-185 en date du 18 février 2025 portant autorisation de fermeture de l'UES « Le Hameau de Bellevue » et de création d'une Plateforme d'Accompagnement et de Répit (PFR) départemental pour les aidants des personnes en situation de handicap au sein du Service d'Accueil Temporaire (SAT) « de SEUILLY » géré par l'Association Enfance et Pluriel

VU l'arrêté n°2024-DOMS-PH37-078 en date du 15 juillet 2024 portant autorisation d'extension non importante de 10 places du Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) « Autisme Plessis Botanique » à LA RICHE, dans le cadre du Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) second degré géré par l'Association « Enfance et Pluriel », portant la capacité totale du service de 29 à 39 places

VU l'arrêté n°2022-DOMS-PH37-145 en date du 1^{er} septembre 2022 portant création par redéploiement de moyens de l'UES de JOUE-LES-TOURS d'un Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) de 15 places, gérés par l'Association « Enfance et Pluriel »

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Vallée de l'Indre » de AZAY LE RIDEAU, du SESSAD « Le Plessis Botanique » de LA RICHE ainsi que du Service d'Accueil Temporaire (SAT) « de SEUILLY » de SEUILLY, de l'Unité d'Enseignement Spécialisé (UES) « Le Breuil » de LANGEAIS, de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) « de la Vallée Violette » de JOUELES-TOURS, du Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) « École Élémentaire Maryse Bastié » de TOURS et du Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) « Collège Lamartine » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « de SEUILLY » de SEUILLY permettra de faciliter les parcours des enfants entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant de prévenir les ruptures

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement en dispositif intégré permettra de favoriser l'inclusion scolaire des jeunes accompagnés et de délivrer des prestations à proximité des lieux de vie des personnes accompagnées

CONSIDÉRANT QUE le projet est réalisé dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale avec une visée inclusive et répond aux objectifs du PRS 2023-2028

CONSIDÉRANT l'adresse provisoire au 10 rue Balzac à AZAY LE RIDEAU en attendant la fin des travaux au 2 rue de l'Abreuvoir à AZAY LE RIDEAU

CONSIDÉRANT QUE le changement d'adresse du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Vallée de l'Indre » ne modifie pas les conditions de l'autorisation globale de fonctionnement du service

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée l'Association Enfance et Pluriel pour le fonctionnement en dispositif intégré du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Vallée de l'Indre » de de AZAY LE RIDEAU, du SESSAD « Le Plessis Botanique » de LA RICHE ainsi que du Service d'Accueil Temporaire (SAT) « de SEUILLY » de SEUILLY, de l'Unité d'Enseignement

Spécialisé (UES) « Le Breuil » de LANGEAIS, de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) « de la Vallée Violette » de JOUE-LES-TOURS, du Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) « École Élémentaire Maryse Bastie » de TOURS et du Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) « Collège Lamartine » de TOURS avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) « de SEUILLY » de SEUILLY dénommé Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Enfance et Pluriel » et pour le changement de l'adresse du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Vallée de l'Indre » de LA RICHE géré par l'Association Enfance et Pluriel, au 2 rue de l'Abreuvoir à AZAY LE RIDEAU.

Ainsi, le Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Enfance et Pluriel », est autorisé pour assurer l'accompagnement précoce de jeunes enfants et pour prendre en charge des enfants adolescents présentant des déficiences intellectuelles, des troubles du spectre de l'autisme en internat, en accueil de jour et/ou en accompagnement en milieu ordinaire, pour une capacité totale de 155 places réparties sur 8 sites géographiques comme suit :

- Site principal DAME « Enfance et Pluriel de SEUILLY » de SEUILLY (n° Finess : 37 000 073 9) : **68 places,**
- Site secondaire SAT « de SEUILLY » de SEUILLY (n° Finess : 37 001 282 5) : **6 places,**
- Site secondaire UES « Le Breuil » de LANGEAIS (n° Finess : 37 001 073 8) : **20 places,**
- Site secondaire UEMA « École Maternelle Vallée Violette » de JOUE-LES-TOURS (n° Finess : 37 001 576 0) : **7 places,**
- Site secondaire DAME « Enfance et Pluriel Vallée de l'Indre » de de AZAY LE RIDEAU (n° Finess : 37 001 616 4) : **15 places,**
- Site secondaire DAME « Enfance et Pluriel Le Plessis-Botanique » de TOURS (n° Finess : 37 001 380 7) : **19 places,**
- Site secondaire DAR « École Élémentaire Maryse Bastie » de TOURS (n° Finess : 37 001 645 3) : **10 places,**
- Site secondaire DAR « Collège Lamartine » de TOURS (n° Finess : 37 001 676 8) : **10 places.**

La répartition des capacités par site et entre sites est donnée à titre indicatif, elles peuvent être ventilées pour permettre de répondre aux besoins de la population accueillie.

Le DAME « Enfance et pluriel » est également autorisé à assurer une mission d'appui-ressources auprès des acteurs des territoires d'intervention du DAME, il assure dans ce cadre une mission de formation/sensibilisation des

professionnels ou de conseils sur une situation individuelle nécessitant un avis distancié et spécialisé.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale du DAME « Enfance et Pluriel » est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : ASSOCIATION ENFANCE ET PLUREIL

N° FINESS : 37 000 079 6

Code statut juridique : 60 (Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique)

Entité Etablissement : DAME « ENFANCE ET PLURIEL DE SEUILLY » (Site principal)

N° FINESS : 37 000 073 9

Adresse : 1 Route du Coudray – 37500 SEUILLY

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 117 (Déficience intellectuelle)

Capacité autorisée : **32 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)

Capacité autorisée : **11 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 117 (Déficiência intellectuelle)

Capacité autorisée : **18 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 22 (Accueil de nuit)

Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)

Capacité autorisée : **7 places**

Entité Etablissement : SAT « DE SEUILLY » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 282 5

Adresse : 1 Route du Coudray – 37500 SEUILLY

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 40 (Accueil temporaire avec hébergement)

Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)

Capacité autorisée : **6 places**

Dans le cadre de la PFR PH :

Code discipline : 963 (plateforme d'accompagnement et de répit des aidants)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 042 (aidants/aidés tous types de handicap)

Code discipline : 963 (plateforme d'accompagnement et de répit des aidants)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 043 (aidants/aidés troubles du spectre de l'autisme)

Entité établissement : UES « LE BREUIL » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 073 8

Adresse : Rue Charles de Boissimon – 37130 LANGEAIS

Code catégorie service : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **12 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **8 places**

Entité établissement : UEMA ÉCOLE MATERNELLE VALLÉE VIOLETTE (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 576 0

Adresse : Rue d'Amboise – 37300 JOUE-LES-TOURS

Code catégorie service : 183 (IME)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **7 places**

Entité Etablissement : DAME « ENFANCE ET PLURIEL VALLÉE DE L'INDRE » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 616 4

Adresse : 2 Rue de l'Abreuvoir – 37190 AZAY LE RIDEAU

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Accompagnement en milieu ordinaire)
Code clientèle : 117 (Déficience intellectuelle)
Capacité autorisée : **15 places**

Entité Etablissement : DAME « ENFANCE ET PLURIEL LE PLESSIS-BOTANIQUE » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 380 7

Adresse : 43 Rue de la Parmentière/Quartier Plessis-Botanique – 37520 LA RICHE

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)

Capacité autorisée : **19 places**

Entité Etablissement : DAR « ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARYSE BASTIE » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 645 3

Adresse : 5 Rue Michel Bauge – 37000 TOURS

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 841 (Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)

Capacité autorisée : **10 places**

Entité Etablissement : DAR « COLLÈGE LAMARTINE » (Site secondaire)

N° FINESS : 37 001 676 8

Adresse : Boulevard Tonnele – 37000 TOURS

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 841 (Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)

Capacité autorisée : **10 places**

ARTICLE 6: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis

28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Directrice départementale d'Indre-et-Loire , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 25 juin 2025,

La Directrice générale de l'agence régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

N° 2025-DOMS-PH37-059 enregistré le 25 juin 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-07-10-00004

ARRETE portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2025 à 2029, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

INDRE

ARRETE

portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2025 à 2029, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

Le président du conseil départemental

La directrice générale de l'agence régionale de santé

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la délibération n° CD_20210701_001 relative à l'élection du Président du Conseil départemental de l'Indre ;

VU la décision n° 2023-DG-DS-0006 en date du 15 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période **du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029**.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié pour l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sur le recueil des actes administratifs et pour le Conseil départemental de l'Indre dans son recueil des actes du département.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a délivré l'autorisation :
soit à Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Indre sis Place de la Victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 CHATEAUROUX Cedex, et Madame la directrice générale de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS,
soit à Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Indre sis Place de la Victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 CHATEAUROUX Cedex,
soit à Madame la directrice générale de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS ;

d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif de Limoges sis 2, cours Bugeaud – CS 40410 – 87011 LIMOGES Cedex ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 5 : Le président du Conseil départemental de l'Indre et le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans le 10 juillet 2025

Le président
Du conseil départemental
De l'Indre
Signé : Marc FLEURET

Pour la directrice générale de l'agence
régionale de santé du Centre-Val de Loire,
et par délégation, le directeur général adjoint
Signé : Bertrand MOULIN

N° 2024-DOMS-PA/PH/PDS-0262 enregistré le 10/07/2025

Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029

pour la transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés par la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et, conjointement par le président du Conseil départemental de l'Indre et la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Transmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
Année	Echéance trimestrielle		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	
						Principal	Secondaire
2025	1er Trimestre	ARS	ADAPEI L'ESPOIR	360000350	DAME LES MARTINETS	360000244	
2025	1er Trimestre	ARS			DAME LES MARTINETS - SITE LES ALIZES		360006308
2025	1er Trimestre	ARS			ESAT ODETTE RICHER	360004212	
2025	1er Trimestre	ARS			ESAT ADAPEI 36 - PUY D'AUZON	360005482	
2025	1er Trimestre	ARS/CD			FAM DE SAINT MAUR	360004709	
2025	1er Trimestre	ARS					
2025	1er Trimestre	ARS			DAME CHANTEMERLE	360000236	
2025	1er Trimestre	ARS			DAME CHANTEMERLE - SITE SECONDAIR		360004469
2025	1er Trimestre	ARS					360006035
2025	1er Trimestre	ARS					360006233

2025	1er Trimestre	ARS	ADPEP 36	3600053 91	CMPP	36000027 7	
2025	1er Trimestre	ARS			ESAT HORS LES MURS	36000220 8	
2025	1er Trimestre	ARS			CAMSP ISSOUDUN - SITE SECONDAIRE	3600034 12	360001929
2025	1er Trimestre	ARS			CAMSP LA CHATRE - SITE SECONDAIRE		360001978
2025	1er Trimestre	ARS			CAMSP VALENCAY - SITE SECONDAIRE		360002018
2025	1er Trimestre	ARS			CAMSP		
2025	1er Trimestre	ARS			ESAT ADPEP DE VALENCAY	3600043 29	
2025	1er Trimestre	ARS			ESAT ADPEP D'ISSOUDUN		36000605 0
2025	1er Trimestre	ARS			ESAT DE VALENCAY		360006316
2025	1er Trimestre	ARS			ESAT ADPEP DE LA CHATRE		360006712
2026	1er Trimestre	ARS/CD	CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	3600000 46	EHPAD BEL AIR DU CH ISSOUDUN	3600045 84	36000330 5
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD REFLETS D ARGENT ARCADES		
2026	1er Trimestre	ARS/CD	CH DE LA CHATRE	3600000 61	EHPAD DE CLUIS	3600070 25	36000347 9
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD D AIGURANDE DU CH LA CHATRE		360004741
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD DU CH LA CHATRE		
-	-	ARS	CH SAINT CHARLES DE	3600000	SSIAD CH VALENCAY	36000723 1	
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LE NAHON DU CH		36000335

2/

			VALENCAY	87	VALENCAY		4
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD SITE PRINCIPAL CH VALENCAY	3600088 09	
-	-	ARS	CH SAINT ROCH DE BUZANCAIS	3600000 95	SSIAD CH BUZANCAIS	36000747 0	

Transmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
Année	Echéance trimestrielle		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	
					Principal	Secondaire	
-	-	ARS	CH DE LEVROUX	36000011	SSIAD CH LEVROUX	360006670	
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD DU CH DE LEVROUX	360005110	
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD DU CH LEVROUX SITE SECONDAI		360008122
2026	1er Trimestre	ARS/CD	CENTRE DEPTL GERIATRIQUE D INDRE	360000392	EHPAD LES RIVES DE TREGONCE	360006480	360002448
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD ROBERT TAILLEBOURG		360002489
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LOUIS BALSAN		360002539
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LA PLEIADE		360002588
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD GEORGE SAND		360003362
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD PIERRE ANGRAND GIREUGNE		360004691
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LES TROIS RIVIERES GIREUGNE		360004717
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD FREDERIC CHOPIN GIREUGNE		360004725

2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LES EPIS D OR		360004733
2026	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LES GRANDS CHENES		
-	-	ARS	EHPAD LE BOIS ROSIER	3600004	SSIAD EHPAD VATAN	360001168	
2026	1er Trimestre	ARS/CD		67	EHPAD LE BOIS ROSIER	36000204	
2026	1er Trimestre	ARS/CD	ASSO MAISON DE RETRAITE DE CHABRIS	360000517	EHPAD LA ROSERAIE	360002174	
2026	1er Trimestre	ARS/CD	ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO SOCIAL	360000574	EHPAD LE CLOS DU VERGER	360003339	
2026	1er Trimestre	ARS	EPD BLANCHE DE FONTARCE	360000806	MAS DE CHAILLAC-ESPACE BENJAMIN	360006225	
2026	1er Trimestre	ARS/CD	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	360005243	EHPAD SAINT JEAN	360007009	
2026	1er Trimestre	ARS/CD	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RIVE ARDENTE	360006217	
-	-	ARS	ASIAD ST PLANTAIRE	360000004	SSIAD ASIAD ST PLANTAIRE	360007132	
-	-	ARS	CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	360000046	SSIAD CH ISSOUDUN	360006001	
-	-	ARS	CH DE CHATILLON SUR INDRE	360000103	SSIAD CH CHATILLON SUR INDRE	360004402	
2027	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD DU CH CHATILLON SUR INDRE	360004634	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	EHPAD RESIDENCE DE LA BRENNE	360000442	EHPAD RESIDENCE DE LA BRENNE	360002026	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	EHPAD RESIDENCE DE L OZANCE	360000558	EHPAD RESIDENCE L OZANCE	360003313	

2027	1er Trimestre	ARS	ASSOCIATION SOLIDARITE ACCUEIL	360000699	LHSS SOLIDARITE ACCUEIL	360006142	
2027	1er Trimestre	ARS			ACT SOLIDARITE ACCUEIL	360007900	
-	-	ARS	ASSID ST BENOIT DU SAULT	360000731	SSIAD ASSID ST BENOIT DU SAULT	360005797	
-	-	ARS	ADSPA	360000749	SSIAD ADSPA ARGENTON SUR CREUSE	360005805	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	ASS ENTR AIDE ANC COMB VICTIMES GUERRE	360005722	EHPAD LA ROCHE BELLUSSON	360006381	

Transmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
Année	Echéance trimestrielle		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	
						Principal	Secondaire
2027	1er Trimestre	ARS	AIDAPHI	450011507	MAS DE L'HORIZON	360001408	
2027	1er Trimestre	ARS			CMPP	360004220	
2027	1er Trimestre	ARS			CAMSP CHATILLON SUR INDRE - SITE S	360004246	360001788
2027	1er Trimestre	ARS			CAMSP LE BLANC - SITE SECONDAIRE		360001838
2027	1er Trimestre	ARS			CAMSP ARGENTON SUR CREUSE - SITE S		360001879
2027	1er Trimestre	ARS			CAMSP		
2027	1er Trimestre	ARS			SAFEP - SSEFIS ARC EN CIEL	360004758	
2027	1er Trimestre	ARS			DAME D'ARDENTES	360006704	
2027	1er Trimestre	ARS			ESAT DE CHATEAUROUX	360007397	
2027	1er Trimestre	ARS			ASS EUROPEENNE HANDICAPES MOTEURS-A	640013546	IERM L'INSTITUT DE GATINES
2027	1er Trimestre	ARS	SESSAD DE L'INSTITUT DE GATINES	360000913			

2027	1er Trimestre	ARS			MAS LA MAISON DE GÂTINES	360002109	
2027	1er Trimestre	ARS	A TIRE D'AILE	920027745	MAS LA MAISON DES OISEAUX	360001648	
-	-	ARS	CH DE CHATEAUROUX LE BLANC	360000053	SSIAD CH LE BLANC	360006043	
2028	1er Trimestre	ARS	ASSOCIATION ATOUT-BRENNE	360000525	IME	360002182	
2028	1er Trimestre	ARS			ESAT ATOUT BRENNE	360004311	
2028	1er Trimestre	ARS			ESAT LES MARRONNIERS		360006472
2028	1er Trimestre	ARS/CD	ASSO MAISON HOSPIT ST JOSEPH	360000566	EHPAD SAINT JOSEPH	360003321	
-	-	ARS	ASMAD	360000657	SSIAD ASMAD TOURNON	360004394	360004014
-	-	ARS			SSIAD ASMAD CHATEAUROUX		
2028	1er Trimestre	ARS	ACOGEMAS	360000665	MAS LES DAUPHINS	360004444	
2028	1er Trimestre	ARS/CD	EPD BLANCHE DE FONTARCE	360000806	FAM DE PERASSAY	360002299	
2028	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD RESIDENCE LA VAQUINE	360006175	
2028	1er Trimestre	ARS/CD			FAM ESPACE BENJAMIN	360006985	
-	-	ARS	ASS MAINTIEN DOM MIEUX VIVRE	360000822	SSIAD MIEUX VIVRE ST GAULTIER	360006928	
2028	1er Trimestre	ARS/CD	ASSOCIATION LES AMIS DE BETHANIE	360004576	EHPAD BETHANIE	360003370	

2028	1er Trimestre	ARS/CD	ATCF	360007819	FAM RESIDENCE ALGIRA	36000447 7	
2028	1er Trimestre	ARS	UGECAM CENTRE	45001810 6	MAS JEAN-LOUIS BONCOEUR	36000357 8	
2028	1er Trimestre	ARS/CD			SAMSAH JEAN LOUIS BONCOEUR	36000456 8	
2028	1er Trimestre	ARS/CD	SAS SOPRAVIVA	75007073 2	EHPAD KORIAN HAMEAU D EGUZON	360006126	

Transmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés					
Année	Echéance trimestrielle		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique				
						Principal	Secondaire			
2028	1er Trimestre	ARS	ANPAA SIEGE	750713406	CAARUD ADDICTIONS FRANCE 36	360002398				
2028	1er Trimestre	ARS			CSAPA	360005524		360005102		
2028	1er Trimestre	ARS							360005151	
2028	1er Trimestre	ARS							360005177	
2028	1er Trimestre	ARS							360005201	
2028	1er Trimestre	ARS							360005250	
2028	1er Trimestre	ARS							360005276	
2028	1er Trimestre	ARS						CSAPA ADDICTIONS FRANCE 36		
2028	1er Trimestre	ARS						EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE	360009039	
2028	1er Trimestre	ARS	ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	750720831	DITEP DE PELLEVOISIN	360000012				
2028	1er Trimestre	ARS			DITEP - SITE SECONDAIRE		360003396			

2028	1er Trimestre	ARS			IME DE PELLEVOISIN	36000615 9	
2029	1er Trimestre	ARS/CD	CH DE CHATEAUROUX LE BLANC	3600000 53	EHPAD LA CUBISOLE	3600046 00	3600032 71
2029	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD ST LAZARE		
2029	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LE VAL D ANGLIN		3600074 21
-	-	ARS	CH DE LA CHATRE	36000006 1	SSIAD CH LA CHATRE	36000577 1	
2029	1er Trimestre	ARS/CD	CH SAINT ROCH DE BUZANCAIS	36000009 5	EHPAD SAINT ROCH	36000467 5	
2029	1er Trimestre	ARS/CD	EHPAD CHATEAU DES COTES	36000045 9	EHPAD CHATEAU DES COTES	36000203 4	
-	-	ARS	ASSOCIATION LE CASTEL	3600004 91	SSIAD LE CASTEL STE SEVERE	36000554 0	
2029	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LE CASTEL	360002141	
-	-	ARS	CSPCP	3600006 08	SSIAD CSPCP ISSOUDUN	36000338 8	
2029	1er Trimestre	ARS/CD			SAMSAH CSPCP ISSOUDUN	36000371 9	
2029	1er Trimestre	ARS/CD			FAM D'ISSOUDUN	36000443 6	
2029	1er Trimestre	ARS/CD	SAS JDA BADECON LE PIN	36000877 5	EHPAD LES JARDINS D AUTOMNE	36000590 4	
2029	1er Trimestre	ARS/CD	MUTUELLE VYV3 CENTRE-VAL DE LOIRE	37010093 5	EHPAD LA CHARMEE	36000215 8	
2029	1er Trimestre	ARS			ESAT D'ARGY		

2029	1er Trimestre	ARS	FEDERATION DES APAJH	7500509 16	ESAT DE SAINT MARCEL	3600071 57	3600071 99
2029	1er Trimestre	ARS/CD	CHEMINS D'ESPERANCE	7500572 91	EHPAD NOTRE DAME DU SACRE COEUR	3600044 51	3600003 35
2029	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LA CHAUME		